

Le 1er juillet 2021, après plus de dix ans de bataille, les fonctionnaires d'Orange bénéficieront enfin d'un contrat collectif de Prévoyance offrant des garanties équivalentes à celles des collègues de droit privé. Ce résultat est une immense victoire, fruit d'une démarche unitaire et collective.

Si la **CFDT** a été la locomotive de cette négociation, chacune des organisations syndicales a pleinement joué son rôle pour arriver à ce résultat. C'est dans ces conditions, qu'en décembre dernier, alors que la négociation prenait une mauvaise tournure, que nos propositions unitaires ont su convaincre l'équipe dirigeante d'Orange d'une **prise en charge par l'entreprise à près de 83% de la cotisation Prévoyance** pour placer les salariés et les fonctionnaires sur un vrai pied d'égalité.

Comme en 2018, la CFDT a su à nouveau imposer une équité de traitement pour tous !

Notre victoire, c'est l'équité de traitement !

A rémunération brute identique, la cotisation salariale sera la même entre fonctionnaires et salariés de droit privé pour un niveau équivalent de protection sociale complémentaire couvrant les risques d'arrêt de travail, l'invalidité et le décès.

Rémunération brute moyenne		Avant		Au 1 ^{er} juillet 21		Votre gain annuel moyen***
		Cotisation moyenne Individuelle*		Cotisation Prévoyance Orange**		
Annuelle	Mensuelle	Mensuelle		Mensuelle		
35 000 €	2 917 €	76,00 €		21		de 300 à 660 €
50 000 €	4 167 €	91,00 €		31		de 360 à 720 €
75 000 €	6 250 €	92,00 €		48		de 170 à 530 €

*cotisation moyenne avec les options obsèques, capital décès et rente dépendance
 ** hors option individuelle LMG et Tutélaire
 *** avec ou sans le maintien des options individuelles : un choix à effectuer en juin 2021

Et des prestations de haut niveau !

Prenant en compte la différence des régimes de sécurité sociale, le contrat collectif négocié pour les fonctionnaires dans le cadre de l'appel d'offre, ajuste les prestations versées pour atteindre le même niveau que pour les salariés de droit privé.

Mieux et moins cher tout en préservant les intérêts des fonctionnaires.

Outre le prix, largement plus faible avec la contribution de l'entreprise, les fonctionnaires – actifs ou en arrêt de travail – seront automatiquement couverts avec le haut niveau de garantie du contrat groupe y compris les non assurés jusqu'ici.

Ce nouveau contrat collectif obligatoire va venir automatiquement en substitution pour les prestations d'arrêt maladie (indemnisées à 100%). Il permettra aussi de conserver des options à titre individuel pour les garanties qui ne sont pas présentes dans le contrat groupe (exemple : rente dépendance).

Et enfin des prestations prévoyance dignes de ce nom !

Courant mai, Orange mettra à disposition de chaque fonctionnaire, une notice d'information détaillée établie par La Mutuelle Générale, organisme assureur, résumant les principales dispositions du contrat d'assurance et de la formule à choisir. En effet, vous devrez choisir 1 formule de prévoyance parmi 4 formules possibles correspondant à votre profil.

L'intérêt du contrat collectif Prévoyance :

- De meilleures prestations à moindre coût par l'effet mutualisation !
- Votre cotisation salariale sera enfin déductible de vos revenus
- La participation de l'employeur (83%) sera de plus NON IMPOSABLE (cf. votre bulletin de paie).

Une gestion saine récompensée !

Après 3 ans de fonctionnement, le contrat complémentaire santé (mutuelle) des fonctionnaires affiche 20M€ d'excédents. C'est le résultat principalement dû à des choix prudents à sa mise en œuvre et à une moindre consommation médicale. Ces réserves devant intégralement revenir aux cotisants, la **CFDT**, avec les autres organisations syndicales, ont obtenu dans l'équilibre de mise en œuvre de l'accord Prévoyance :

- Une baisse de près de 30% les cotisations santé dès juillet 2021,
 - 2/3 de la baisse servant à stopper la constitution de réserves
 - 1/3 venant en réduction directe des réserves.
- 3 mois de gratuité de la mutuelle santé en 2022 (de janvier à mars : période imposée par Orange)
- 1 mois de gratuité en avril 2021, pour tous les fonctionnaires affiliés, pour que la baisse profite également à ceux qui partent avant juillet de cette année !

En bonus, une prime de bienvenue de 80€

Comme en 2018, la Mutuelle Générale accordera une remise commerciale de 50 euros en 2021 et de 30 euros en 2022.

La CFDT porte au cœur de son projet la solidarité pour toutes et tous et s'efforce de traduire ses principes en revendications concrètes sur la santé et la prévoyance pour les agents publics et les fonctionnaires d'Orange. Sans notre engagement et notre détermination, nous aurions pu aboutir à une décision unilatérale moins favorable.

Avec la **CFDT**,
vos demandes ont été entendues
et vos revendications deviennent réalités !

En mai, spécial Prévoyance (2^{ème} partie)



cfdt.orange@orange.fr